

Monsieur

141.

N. 33.

L'attention, avec laquelle Mons.<sup>r</sup> Belli de Venise a soin des  
mes depeches, qui passent toutes les semaines par ses mains,  
m'oblige à prendre quelque intérêt pour ce qui le regarde, et  
la bonté, dont Votre Excellence m'honore, m'inspire la  
liberté que je prend de la supplier de luy accorder sa  
protection. La Lettre, que j'ose joindre à celle-cy, contient  
toute l'affaire en question, et quoique le Decret du dernier  
Senatus Consilium eut dû oter toute la difficulté, Monsieur  
Reyna, à qui j'en ai déjà parlé, me dit de souhaitter pour  
la seuresse une declaration de Votre Excellence conforme  
au susdit Decret du Senas, moyennant laquelle il est  
pret à payer à Monsieur Belli la pension qu'il demande,  
et dont plusieurs termes echus sont déjà entre ses mains.  
Comm'il me semble, qu'il n'y a rien de plus juste que de faire  
tenir à celui qui a l'honneur de servir la Republique

La recompense des ses peines, que la République même,  
 a ordonné si authentiquement, j'espère que la justice de  
 Votre Excellence s'y fera reconnoître, comm'en toute autre  
 chose. je luy aurai en mon particulier toute l'obligation  
 si monsieur Belli verra, que mon interposition ne luy a  
 pas été tout à fait inutile, et j'ai l'honneur d'estre avec un  
 sincere respect. à Vauvois ce 25<sup>e</sup> fevrier 1723.

De Votre Excellence

Très humble et très obeys: serviteur  
 L'Archeveque de Trevis